



COMMUNIQUE DE PRESSE

La 14^{ème} réunion du Collège de Surveillance multilatérale de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale s'est tenue à Douala les 26 et 27 novembre 2007 dans les locaux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale sous la présidence de M. Benoît KETCHEKMEN, Directeur de l'Analyse Economique et Représentant du Président de la Commission de la CEMAC

Y ont pris part les membres statutaires, à savoir les Représentants des Etats, de la BEAC et de la commission de la CEMAC.

Le Collège de Surveillance a examiné le projet de rapport intérimaire d'exécution de la Surveillance Multilatérale pour l'année 2007 et les perspectives économiques pour 2008. Il va s'en dire que ce document approuvé par le Collège de surveillance sera soumis à l'adoption du prochain Conseil des Ministres de la CEMAC.

L'environnement international en 2007 a été globalement favorable et caractérisé par la vigueur de la croissance, une inflation modérée et une bonne tenue des cours mondiaux des matières premières.

Au niveau de la Communauté, l'activité économique a été marquée par une consolidation de la croissance économique, une bonne tenue des finances publiques et du compte courant ainsi qu'un renforcement de la monnaie commune dans un contexte d'atténuation des tensions inflationnistes.

Toutefois, ces résultats macroéconomiques favorables n'ont pas encore eu d'impacts significatifs sur les indicateurs sociaux. Ce qui amène certains Etats à réexaminer leur stratégie de lutte contre la pauvreté dans la perspective d'une 2^{ème} génération de document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Il y a lieu de relever des dysfonctionnements dans certaines Cellules Nationales nuisibles à l'exercice de la surveillance multilatérale sous régionale et les difficultés en matière de convergence des économies se traduisant par des résultats contrastés se traduisant par les résultats contrastés. Ainsi seuls deux pays, le Cameroun et le Tchad, respecteraient les 4 critères de la surveillance multilatérale ; le Gabon et la Guinée Equatoriale ne respecteraient pas le critère d'inflation ; le Congo ne respecterait pas à la fois les critères d'inflation et de taux d'endettement ; enfin la RCA ne respecterait pas les critères de taux d'endettement et de solde budgétaire de base.

Par ailleurs, les membres ont été informés du démarrage des travaux d'élaboration du programme économique régional appelé à compléter les programmes nationaux.

Les membres du Collège se sont séparés après avoir formulé des remerciements à l'endroit des autorités camerounaises. Ils ont convenu de se retrouver lors de leur prochaine réunion prévue au mois de juin 2008.

Fait à Douala, le 27 novembre 2007

P. le Président de la Commission,
P.O. Le Directeur de l'Analyse Economique

Benoît KETCHEKMEN